

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 06 mai 2014

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, RUSCH-COLOM Maeva, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, STENGER Frédéric, WELKER Caroline.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**1) Approbation du Plan Local d'Urbanisme.**

Le conseil municipal,

Vu les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 29 mars 2012 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et ouvrant la concertation ;

Vu la délibération du 29 novembre 2012 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant simultanément le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal n°01-14 du 8 janvier 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les conclusions et le rapport du Commissaire Enquêteur ;

Vu l'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées au cours de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les remarques suivantes issues des avis des personnes publiques associées et consultées et les résultats de l'enquête publique justifient des adaptations mineures au projet de plan local d'urbanisme :

<b>ZONAGE</b>	<b>MODIFICATION</b>	<b>DEMANDEUR</b>
UB	Classement en UB des parcelles 200 (partiellement), 193, 194 et 195 (partiellement)	Monsieur Robin  Avis favorable du Commissaire enquêteur
UB	Correction de l'inclusion des parcelles 65, 64, 48', 485, 486 et 490 en zone UB	Monsieur Nussbaum  Avis favorable du Commissaire enquêteur
UB	Classement en UB d'une partie de la parcelle 106	Monsieur Knopf  Avis favorable du Commissaire enquêteur

<b>RÈGLEMENT</b>	<b>MODIFICATION</b>	<b>DEMANDEUR</b>
A 2.11	Ajout d'un point 2.11 permettant l'extension mesurée des bâtiments non agricoles existants.	Madame Singer  Avis favorable du Commissaire enquêteur
<b>AOP</b>	<b>Création</b>	<b>DEMANDEUR</b>
Site OAP n°3	Organisation de l'accès des parcelles 490, 494 et adjacentes	Monsieur Bertoncini  Avis favorable du Commissaire enquêteur

CONSIDÉRANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré,

Adopte les modifications précitées et approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Cette délibération fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à disposer à la disposition du public à la mairie de Bourbach-le-Haut aux heures habituelles d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération est exécutoire de plein droit à compter de l'exécution de l'ensemble des formations des formalités de publicité précitées.

**2) Demande de M. Knopf Bernard de pouvoir défendre les intérêts de la commune à l'encontre de M. Mansuy Joël maire, Melle Welker Caroline, conseillère municipale et M. Jenn Baptiste exploitant de la ferme-auberge des Buissonnets, pour prise illégale d'intérêt et corruption. (Conformément au Code Général des Collectivités Locales)**

1

Monsieur le maire explique à l'assemblée que, lors de sa séance extraordinaire en date du 23 septembre 2013, le conseil municipal, à l'unanimité, s'était une première fois prononcé contre la demande de Bernard Knopf pour des faits semblables. Suite à cette décision, le tribunal administratif de Strasbourg avait notifié à la commune ses conclusions à ce sujet. Le maire donne lecture de celles-ci. En conclusion, la demande d'autorisation de plaider de Bernard Knopf a été rejetée. Le président du tribunal administratif a dans le même temps informé la commune que Bernard Knopf pouvait introduire un recours devant le Conseil d'Etat dans un délai d'un mois.

Le préfet du Haut-Rhin a transmis à la commune copie d'un autre mémoire que Bernard Knopf a déposé récemment auprès du tribunal administratif. Cette nouvelle procédure oblige le conseil municipal à se réunir une nouvelle fois afin que celui-ci fasse parvenir ses observations au représentant de l'Etat, Bernard Knopf ayant reformulé sa demande de pouvoir exercer des poursuites pénales pour cette même affaire.

Le maire explique que les tarifs annoncés pour les loyers annuels des différentes fermes-auberges du secteur sont des chiffres hors taxes (H.T.) et non toutes taxes comprises (T.T.C.) comme indiqué dans la pièce annexée au mémoire de réponse. Bernard Knopf a soulevé cette erreur.

Le maire souhaite toutefois préciser que, si la commune venait à suivre les recommandations exagérées de Bernard Knopf en terme d'augmentation prohibitive des loyers, les locataires de la ferme-auberge des Buissonnets, tout comme l'ensemble des fermiers-aubergiste des Vosges du sud, opteraient pour l'acquisition d'une ferme-auberge dont ils seraient propriétaires plutôt que pour une location. Et ce à court terme.

Jean-Lou Fischer, premier adjoint, prend la parole et demande à Caroline Welker et

à Joël Mansuy de quitter la salle afin que le conseil municipal délibère. Jean-Lou Fischer demande si les membres du conseil municipal souhaitent donner une suite favorable à la demande de Bernard Knopf.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce contre la demande de Bernard Knopf.

### **3) Tarifs du centre de loisirs.**

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe en charge du dossier. Elle fait référence à la délibération du conseil du 12 février dernier approuvant l'organisation du centre de loisirs du 7 au 11 juillet 2014. Le centre de loisirs pourra accueillir des enfants de 3 à 11 ans avec un maximum de vingt enfants. En effet la structure propose également pendant cette même période un mini camp qui s'adresse uniquement aux enfants de 7 à 11 ans qui pourra accueillir un maximum de douze enfants. Celui-ci comportera deux nuits sous tente près de la ferme auberge des Buissonnets. A propos des aspects techniques, un contrat de travail sera rédigé pour les deux animatrices Estelle Argentieri et Stéphanie Hartmann, les rémunérations seront identiques à celles de l'année dernière conformément à la délibération du 1er juillet 2013.

Le conseil municipal propose de fixer les tarifs suivants :

	<b>TRANCHE 1</b>	<b>TRANCHE 2</b>
14 € la journée (sauf mardi)	15 € la journée (sauf mardi)	
20 € le mardi (journée + repas en ferme auberge)	22 € le mardi (journée + repas en ferme auberge)	
65 € le mini camp	70 € le mini camp	
Famille 1 enfant	M < 27 600€	Sup. à 27 600€
Famille 2 enfants	M < 32 400€	Sup. à 32 400€
Famille 3 enfants	M < 45 600€	Sup. à 45 600€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité lesdits tarifs.

### **4) Proposition des tarifs du périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015.**

Le maire redonne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe en charge du dossier. En raison de la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre, une enquête de besoins sera transmise à l'ensemble des parents. Par ce biais, la commune souhaite connaître les besoins des familles pour le service du mercredi matin de 7 h 20 à 8 h 20 et de 11 h 30 à 12 h30. Pour pouvoir mettre en place ce service, un minimum

de cinq enfants inscrits sur chacun des deux créneaux horaires sera nécessaire. (ou bien une moyenne de dix enfants sur les deux créneaux : par exemple si trois enfants sont inscrits sur le premier créneau horaire 7 h 20 - 8 h 20 il faudra au minimum sept enfants inscrits sur le second créneau de 11 h 30 à 12 h30) Une réunion d'information concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires aura lieu jeudi 12 juin à 19 h au foyer rural.

Concernant les effectifs, le périscolaire pourra accueillir au maximum dix enfants le matin, vingt durant la pause méridienne et dix après le temps scolaire. Les enfants qui seront inscrits au moins jusqu'à 17 h 15 seront prioritaires sur le créneau après-midi de 15 h 45 à 16 h 15.

Compte-tenu de ces différents éléments et après différents échanges, le maire propose de fixer les tarifs suivants.

Horaires	Accueil de 7h20 à 8h20	Repas et encadrement de 11h30 à 13h 15	Accueil après-midi de 15h45 à 16h15	Accueil soir de 16h15 à 17h15	Accueil soir de 17h15 à 18h15
Tranche 1	2€00	7€00	1€00	2€00	2€00
Tranche 2	2€10	7€30	1€05	2€10	2€10

Barème : (selon dernier avis d'imposition)

	TRANCHE 1	TRANCHE 2
Famille 1 enfant	M < 27 600 €	Sup. à 27 600 €
Famille 2 enfants	M < 32 400 €	Sup. à 32 400 €
Famille 3 enfants	M < 45 600 €	Sup. à 45 600 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dit-tarifs.

### **5) Délégation de signature aux adjoints.**

Le maire souhaite procéder à une délégation de signature du maire au bénéfice de ses deux adjoints. Les délégations en matière d'urbanisme et de finances seront identiques pour les deux adjoints. Compte tenu des spécificités de chacun, il y a lieu de rajouter le domaine des travaux, achat de matériel pour le premier adjoint et le secteur du périscolaire pour la seconde adjointe.

### **6) Composition des commissions permanentes au sein de la CCTC.**

Lors du conseil de communauté qui aura lieu le 12 mai la composition des commissions sera à l'ordre du jour. Chaque commune désignera un membre dans chaque commission, le maire sera membre de droit de toutes les commissions. Le maire présente la

composition des commissions, et souhaite désigner un membre titulaire et son suppléant.

Voici la composition des commissions et ses délégués :

- Développement et attractivité du territoire (économique, tourisme) :  
Joël Mansuy titulaire  
Frédéric Stenger suppléant
- Aménagement - Développement durable du territoire (urbanisme, Gerplan, eau, chaufferies etc ...) :  
Jean-Lou Fischer titulaire  
Didier Scherrer suppléant
- Services aux habitants (culture, médiathèques, enfance- jeunesse) :  
Stéphanie Grosdemange titulaire  
Nathalie Da Costa suppléant
- Ressources générales (ressources humaines, finances, communication) :  
Michel Heimburger titulaire  
Frédéric Stenger suppléant

Il est également nécessaire de désigner les représentants auprès de différents organismes.

- Syndicat mixte du Pays Thur Doller :  
Joël Mansuy titulaire
- Syndicat mixte Thann - Cernay pour les ordures ménagères :  
Jean-Lou Fischer titulaire  
Didier Scherrer suppléant
- Syndicat mixte des Gardes champêtres intercommunaux (Brigades-Vertes) :  
Michel Heimburger titulaire  
Daniel Pequignot suppléant
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :  
Joël Mansuy titulaire
- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :  
Daniel Pequignot titulaire

## **7) Création des commissions communales.**

Voici la composition des commissions :

- Développement local (économique, tourisme, communication, verger) : Frédéric Stenger, Michel Heimburger, Geneviève Groell, Joël Mansuy
- Urbanisme village (eau assainissement, éclairage public, bâtiments communaux, accessibilités, voiries) : Jean-Lou Fischer, Didier Scherrer, Daniel Pequignot, Nathalie Da Costa
- Services aux habitants (culture, enfance, jeunesse, sports, conseil municipal des enfants, périscolaire) : Stéphanie Grosdemange, Maeva Rusch-Colom, Nathalie Da Costa, Michel Heimburger
- Fêtes et manifestations (personnes âgées, anniversaires, commémorations, fonctionnement du foyer rural) : Caroline Welker, Geneviève Groell, Didier Scherrer, Stéphanie Grosdemange, Maeva Rusch-Colom

## **8) Communications**

### **Réunion de travail avec les services techniques de la CCTC**

Il est proposé de programmer une réunion lundi 19 mai à 16 h à la mairie.

### **Prochaines réunions du conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal avant la trêve estivale aura lieu vendredi 20 juin à 19 h 30. La réunion de rentrée aura lieu vendredi 5 septembre à 19 h 30.

### **Compte rendu de la visite pour l'implantation du chalet pédagogique au verger communal**

Le maire fait référence à la rencontre du vendredi 2 mai sur place avec la société Naturabois de Cernay. Il a été convenu que la plate-forme pour l'implantation du chalet d'une superficie de 7 m sur 7 m sera à réaliser par les ouvriers communaux. Néanmoins il reste à définir l'orientation du chalet. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin du mois de juin. Le maire informe l'assemblée d'une rencontre avec le CPIE demain mercredi à 8 h 30 à la mairie afin d'échanger sur le contenu des panneaux pédagogiques.

### **Dysfonctionnement des ballons tampons à la ferme-auberge**

Afin de problème des ballons tampons, une rencontre aura lieu lundi 12 mai à 9 h sur place en présence du bureau d'études West ainsi que les établissements Brumer.

### **Commission de sécurité à la ferme auberge**

Suite au passage de la commission de sécurité qui a eu lieu le 10 mars 2014, la sous-préfecture, en partenariat avec le SDIS, a remis un procès-verbal de visite. Il fait mention qu'il est nécessaire de créer un palier au débouché de la porte de sortie à l'arrière du bâtiment au niveau des chambres, travaux qui seront réalisés en régie par les ouvriers communaux.

### **Réfection de la salle de bains à la ferme-auberge**

Compte tenu de la vétusté et des risques de fuites d'eau, il a été nécessaire d'intervenir rapidement, les travaux sont en cours et réalisés par les ouvriers communaux.

### **Projet de travaux dans la rue des Buissonnets**

Afin de pouvoir prétendre à une éventuelle subvention par le Conseil Général, un dossier de demande a été déposé. Le devis concernant la collecte des eaux pluviales sera réceptionnée très prochainement et remis aux services du Conseil Général avant le 15 mai date limite du dépôt.

### **Travaux de réfection du chemin rural dans la rue des Buissonnets**

Dans le but de prévoir des travaux de réfection du chemin rural près du n°12 rue des Buissonnets, la commune est dans l'attente de l'offre de prix.

### **10) Divers**

#### **Cabane – chalet au Col du Hundsruck**

Caroline Welker, conseillère, évoque le projet d'implantation d'une cabane - chalet au niveau du col du Hundsruck pendant la saison estivale.

#### **Panneaux de signalisation dans la rue des Rochelles**

Daniel Pequignot, conseiller municipal, suggère d'implanter des panneaux «Sans interdit sauf riverains » à chaque entrée de rue afin de limiter le passage de véhicule dans ladite rue. Il propose également une remise à niveau des caniveaux de cette même rue. Jean-Lou Fischer, premier adjoint, signale que pour les panneaux de signalisation, une opération globale pour l'ensemble des rues du village aura lieu.

#### **Grand nettoyage du foyer rural**

Lors du grand nettoyage du foyer rural, les membres de la MJC n'étaient pas disponibles au moment de cette opération. Les membres de l'association s'engagent à nettoyer le sol de la cuisine et de l'arrière cuisine avant le mois d'août.

### **Gazette « Echo du Bourbach »**

Frédéric Stenger, conseiller municipal, sollicite les membres du conseil municipal afin de venir renforcer l'équipe de rédaction du bulletin communal. Maeva Rusch-Colom et Nathalie Da Costa, rejoignent l'équipe.

La séance a été levée à 21 h 10.